Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
30 octobre 2019	08 novembre 2019	F-053-19-C-00109

1. Intitulé du projet

RN12 - Restructuration des échangeurs de Coat-Congar et de Langolvas

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom [redacted] Prénom [redacted]

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Frédéric Lechelon, Directeur de la DIR Ouest

RCS / SIRET : 1 3 0 0 0 1 7 0 4 0 0 5 8 9 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
6°a)	Travaux sur les échangeurs existants de Coat-Congar et de Langolvas consistant: Coat-Congar: suppression d'une partie de la bretelle de sortie et reconfiguration de la RD712 Langolvas: Création d'une bretelle de sortie Surfaces imperméabilisées créées: 993 m²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La bretelle de sortie de Coat-Congar se situe sur la RN12 dans le sens Brest-Rennes à hauteur du PR 16+783, sur la commune de Morlaix (Finistère). Il s'agit d'une bretelle à 2 branches : l'une vers Morlaix, l'autre se prolongeant vers la RD712. La configuration existante génère de forts risques de prise à contresens de la bretelle de la RN (avec plusieurs cas avérés).

Le projet de restructuration consiste:
- à supprimer la branche de la bretelle de sortie de la RN12 qui débouche sur la RD712, et à reconfigurer la RD712 dans le sens vers Morlaix sur 300 m
- pour compenser la fermeture de ce flux de circulation, à compléter par une bretelle de sortie et un petit giratoire l'échangeur existant suivant de Langolvas, pas complet actuellement.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'opération a pour objectif principal de supprimer le risque de prise à contre sens de la bretelle de sortie de la RN12 à Coat-Congar par les véhicules arrivant de la RD712.

La création d'une nouvelle bretelle à Langolvas permet de rétablir le mouvement supprimé.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une durée de 4 mois en considérant des travaux sous circulation, phasés comme suit:

Phase 1 : Langolvas :
- travaux de terrassement, assainissement, chaussées pour la création de la nouvelle bretelle de sortie (maintien de la circulation à 2x2 voies sur la RN12 hors fermetures ponctuelles)
- travaux mineurs pour la création du giratoire : réfection de la dernière couche d'enrobé, construction d'îlots et de surlargeurs

Phase 2 : Coat Congar :
- travaux de terrassement, assainissement, chaussées pour la réfection de la branche de la bretelle allant vers Morlaix, la déconstruction de la branche de la bretelle allant vers la RD712 et la reconfiguration de la RD712. L'échangeur et la RD seront fermés pendant la réalisation des travaux. Une déviation sera mise en place.

L'augmentation des temps de parcours présentée par le maître d'œuvre est minime.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une partie du trafic de l'échangeur de Coat-Congar se reportera sur l'échangeur de Langolvas. Il n'est cependant pas prévu d'augmentation globale du trafic (hors augmentation annuelle du trafic).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
surfaces imperméabilisées créées	993 m²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Communes de Morlaix et Garlan - Echangeurs de Coat-Congar et de Langolvas - RN12 - PR 16+783

Coordonnées géographiques[1] Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : **Long.** 48°58'81"99 **Lat.** -3°81'01"23

Point d'arrivée : **Long.** 48°58'82"40 **Lat.** -3°79'59"27

Communes traversées :

Morlaix et Garlan

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** ☒ **Non** ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** ☐ **Non** ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Oui pour la commune de Morlaix Non pour la commune de Garlan
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans le Finistère approuvé le 29/01/2013 PPBE 3ème échéance en cours d'approbation
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Non pour la commune de Garlan Oui pour la commune de Morlaix: PPRN inondation approuvé le 29 septembre 2004
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	La réalisation de la bretelle de l'échangeur de Langolvas nécessite l'apport de 250 m3 de remblai routier.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Débroussaillage et abattage de plusieurs arbres au niveau de Langolvas à une période propice du point de vue environnemental. Cet abattage sera compensé par la plantation d'arbres au niveau de Coat-Congar sur l'espace remis à l'état naturel.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Acquisition de 2 parties de parcelles nécessaires au projet (propriété de la ville de Morlaix)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	report d'une partie du trafic routier d'un échangeur vers l'autre mais pas d'augmentation globale prévisible du trafic
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Quelques nuisances sonores pendant la phase travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Éventuellement en phase travaux
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déconstruction de 875 m² de chaussées à Coat-Congar. Les déchets seront évacués conformément à la réglementation

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Acquisition de 2 parties de parcelles nécessaires au projet (propriété de la ville de Morlaix)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les chaussées inutilisées seront déconstruites avec végétalisation de ces espaces.
Dans le dossier d'appel d'offres, des clauses spécifiques liées à la protection de l'environnement seront insérées. Fourniture d'un Plan de Respect de l'Environnement par les candidats avec:
-Organisation de l'entreprise et des contrôles pour assurer le respect de l'environnement
-Mesures de protection contre la pollution de chantier
-Mesures de protection du milieu naturel
-Mesures de protection contre la gêne aux usagers et riverains
-Traitement des déchets de chantier

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe sur le réseau existant dans un environnement déjà très routier.
Il consiste en l'aménagement de 2 échangeurs existants en lien avec une problématique de sécurité routière(risque avéré de prise à contresens).
Les impacts sur l'environnement sont limités (nouvelles surfaces imperméabilisées d'environ 993 m²).
Par conséquent, une évaluation environnementale ne parait pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Rennes le, 28 OCT. 2019

Signature

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Ouest

Frédéric LECHELON

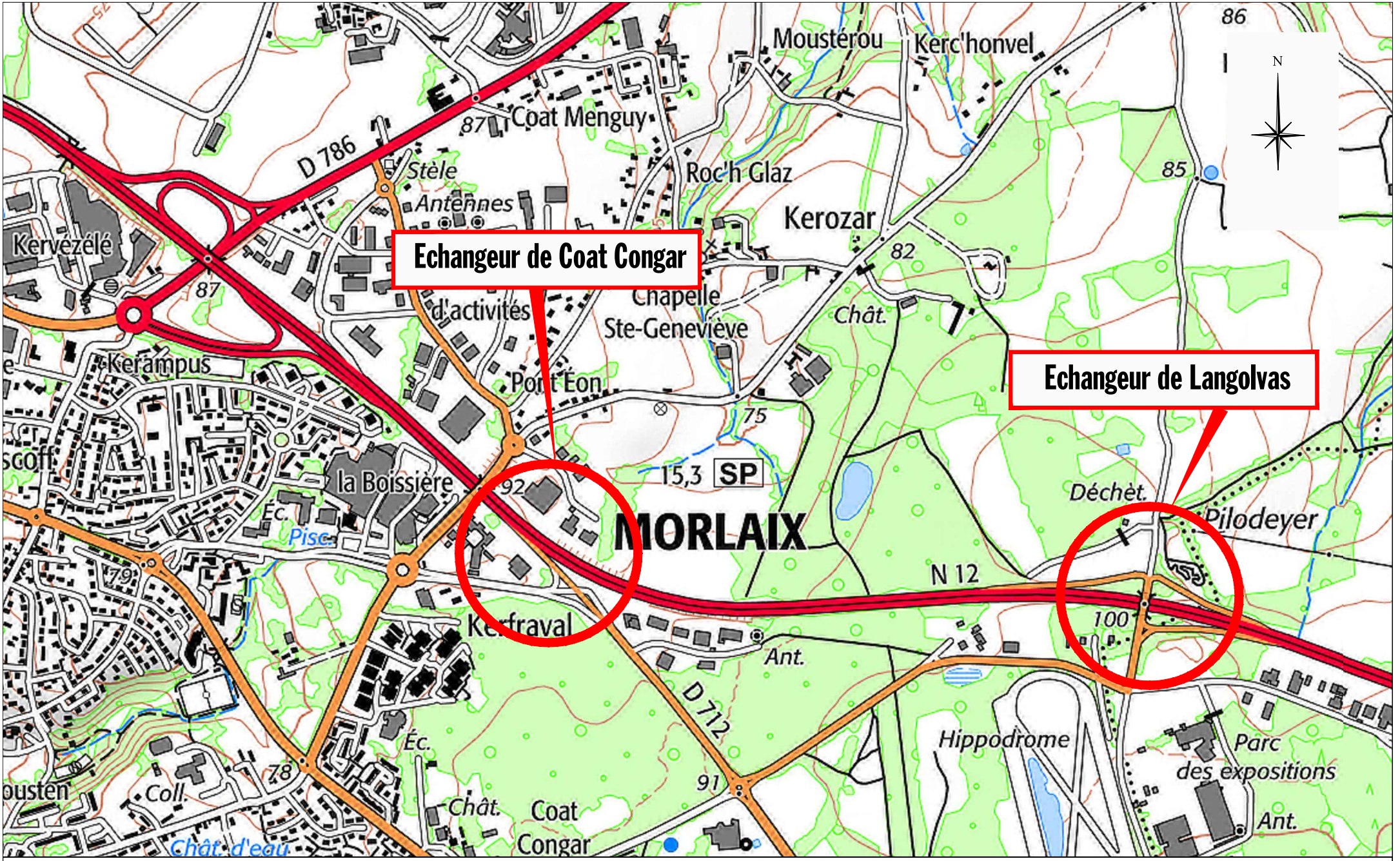

Commune de Morlaix RN 12 **Plan de situation**

Echangeur de Coat Congar et échangeur de Langolvas

Echelle : 1 / 1 000 °

Date : Juin 2019

DIR OUEST

W: \mois\Nouveau dossier (2)\plan de situation.dwg

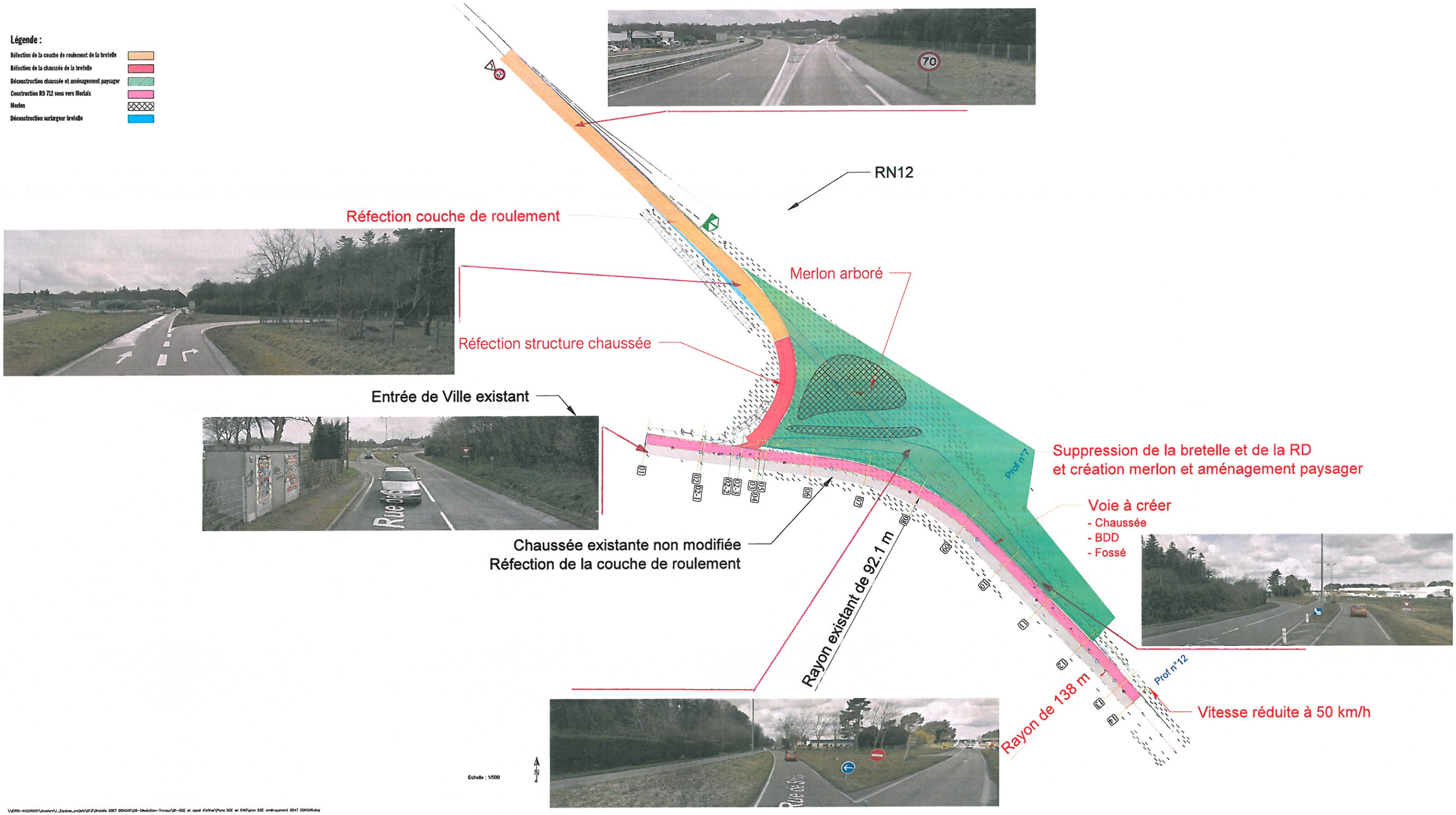
Légende :
Réfection de la couche de roulement de la bretelle
Réfection de la chaussée de la bretelle
Déconstruction chaussée et aménagement paysager
Construction RD 712 sens vers Morlaix
Merlon
Déconstruction surlargeur bretelle
RN12
Réfection couche de roulement
Merlon arboré
Réfection structure chaussée
Entrée de Ville existant
Suppression de la bretelle et de la RD
et création merlon et aménagement paysager
Voie à créer
- Chaussée
- BDD
- Fossé
Chaussée existante non modifiée
Réfection de la couche de roulement
Rayon existant de 92.1 m
Rayon de 138 m
Vitesse réduite à 50 km/h
Prof n°7
Prof n°12
Echelle : 1/500

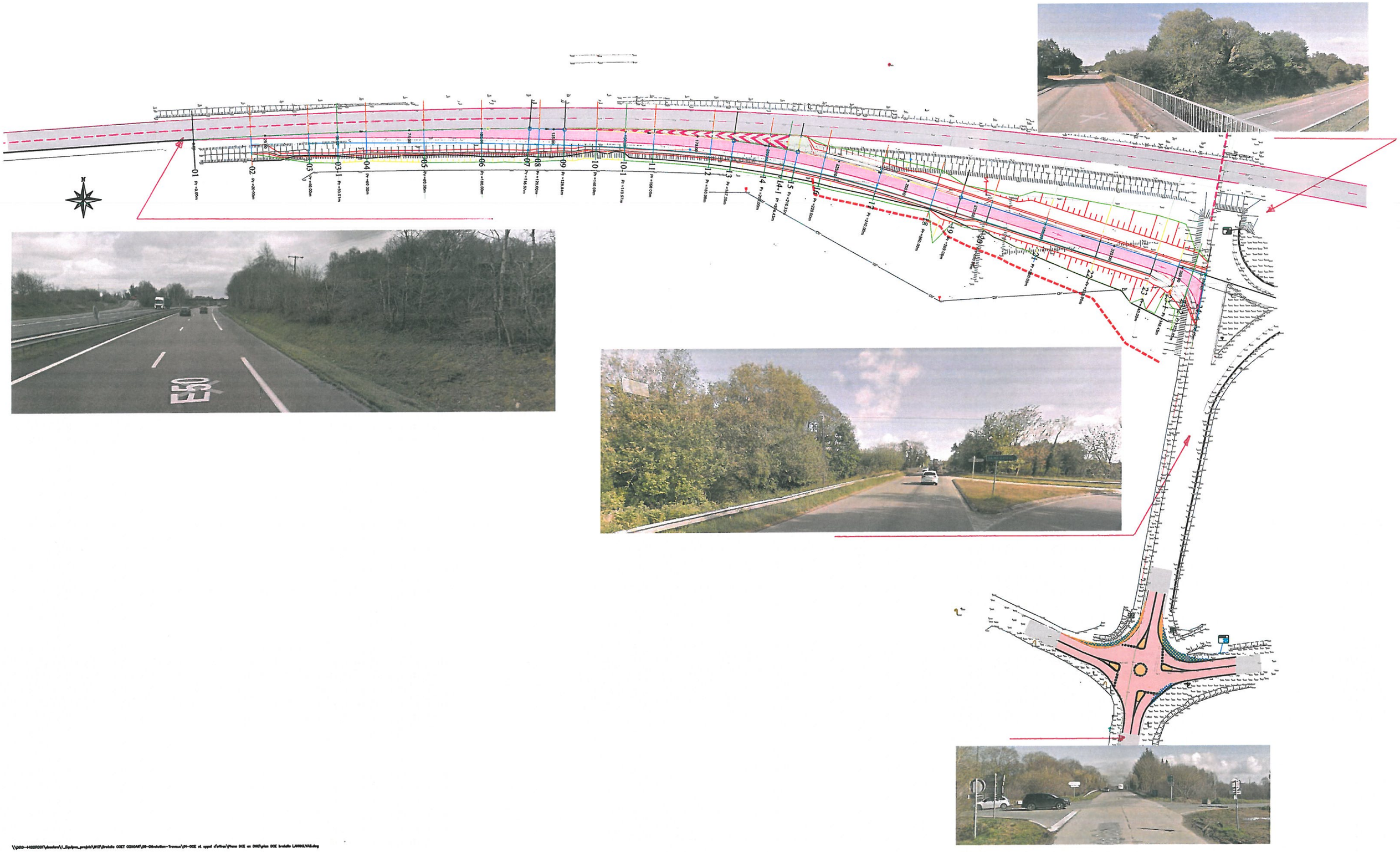
E50

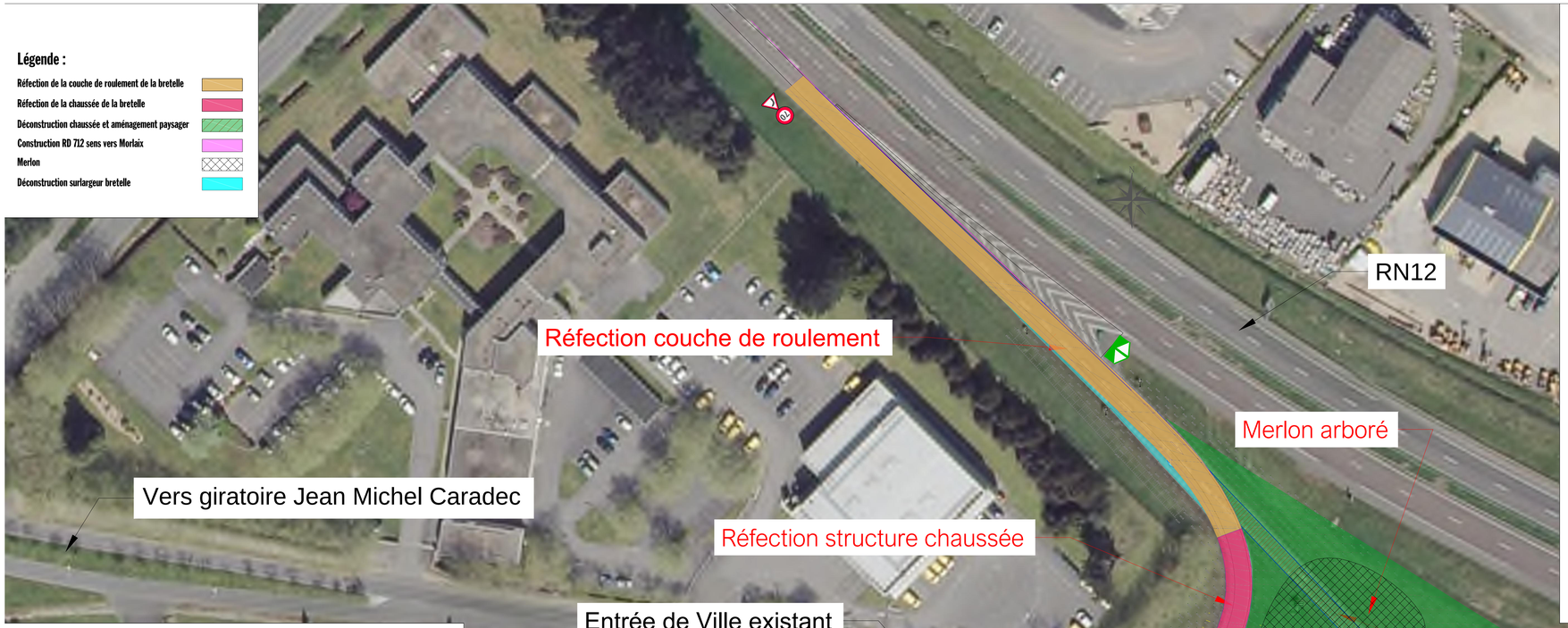

Profil dessiné par AutoPISTE

Profil : RD 50 kmh

Echelle en X : 1/1000

Echelle en Y : 1/100

PC : 77.00 m

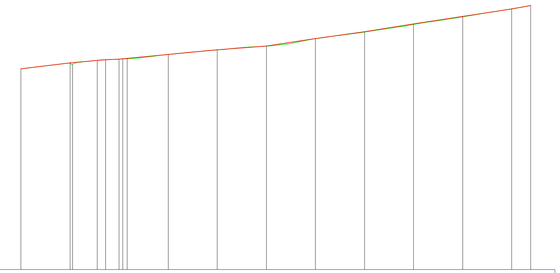

Numéro de profils en travers	01	02	02-2	02-3	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14
Altitudes TN	85.17	85.41	85.52	85.55	85.63	85.65	85.76	85.95	86.10	86.40	86.67	86.98	87.29	87.62	87.75	
Altitudes Projet	85.17	85.41	85.52	85.55	85.63	85.65	85.76	85.95	86.10	86.40	86.69	87.01	87.31	87.62	87.75	
Ecarts TN - Projet	0.00	0.00	0.00	-0.00	-0.00	-0.00	0.00	-0.00	0.00	-0.00	-0.02	-0.02	-0.02	-0.00	-0.00	
Distances partielles	20.00	11.11	3.44	5.45	5.45	16.72	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	7.65		
Distances cumulées	0.00	20.00	31.11	34.55	40.00	60.00	80.00	100.00	120.00	140.00	160.00	180.00	200.00	207.65		
Pentes et rampes	RAMPE L = 20.00 m P = 1.20 %	RAMPE L = 11.11 m P = 0.99 %	RAMPE L = 40.00 m P = 0.94 %				RAMPE L = 20.02 m P = 0.76 %	RAMPE L = 19.98 m P = 1.52 %	RAMPE L = 19.98 m P = 1.42 %	RAMPE L = 59.93 m P = 1.56 %						
Alignements droits et courbes	DROITE L = 20.00 m	DROITE L = 13.65 m	DROITE L = 33.64 m				ARC R = 92.13 m L = 59.29 m			DROITE L = 61.31 m				ARC R = 138.00 m L = 9.34 m	DROITE L = 10.41 m	
Dévers Gauche	-2.50	2.50	2.50	2.50	-0.50	-2.50	-2.50	-2.50	-0.50	2.50	2.50	2.50	2.50			

maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes - Ouest

Service Entretien et Modernisation du Réseau

Dressé par le chef de projet
M. LE GAL

Vu et présenté par le Directeur de Projet
Maître d'Oeuvre
B. Airaud

Approuvé par le Directeur interdépartemental des Routes - Ouest

N12 - Restructuration des échangeurs de Coat-Congar et de Langolvas

Dossier DCE

1.4 Pièces annexées au CCTP
1.4.1 Echangeur de Coat-Congar
1.4.1.1 Vue en plan et profil en long
1.4.1.1.1 RD 712 – Coat-congar

Date : Septembre 2019

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest
Service d'Ingénierie Routière et Ouvrages d'Art
6, rue Dugay-Trouin
44800 Saint-Herblain

téléphone :
02.72.01.22.00

télécopie :
02.72.01.22.48

courriel :
sirea-direo-developpement-durable.gouv.fr

maître d'œuvre

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest

\\DIRO-44SSIR001\dossiers\1_Equipes_projets\N12\Bretelle COET CONGAR\06-Dévolution-Travaux\01-DCE et appel d'offres\Plans DCE en DWG\plan DCE aménagement COET CONGAR.dwg

maître d'ouvrage

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction interdépartementale des Routes - Ouest

Service Entretien et Modernisation du Réseau

N12 - Restructuration des échangeurs de Coat-Congar et de Langolvas

Dossier DCE

1.4 Pièces annexées au CCTP

1.4.2 Bretelle de l'échangeur de Langolvas

1.4.2.1 Vue en plan et profil en long

maître d'œuvre

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest

Dressé par le chef de projet
M. LE GAL

Vu et présenté par le Directeur de Projet
Maitre d'Oeuvre
B. Airaud

Approuvé par le Directeur interdépartemental des Routes - Ouest

Date : septembre 2019

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest
Service d'Ingénierie Routière et Ouvrages d'Art
6, rue Dugay-Trouin
44000 Saint-Herblain

téléphone :
02.72.01.22.00

télécopie :
02.72.01.22.48

courriel :
sirna-dirod-developpement-durable.gsm.fr

COVADIS
TOPOGRAPHIE ET INFRASTRUCTURE

Axe : Axe bretelle Langolvas

Profil dessiné par AutoPISTE

Echelle en X : 1/1000

Echelle en Y : 1/100

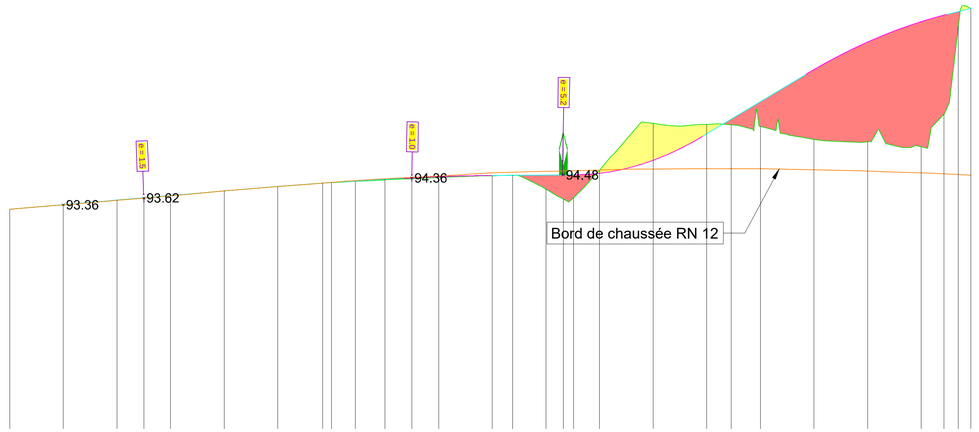

PC : 85.00 m

Numéro de profils en travers	01	02	03	03-1	04	05	06	07	08	09	10	10-1	11	12	13	14	14-1	15	16	17	18	19	20	21	22	23	23-1	23-2	24
Altitudes TN	93.19	93.36	93.53	93.61	93.70	93.88	94.04	94.17	94.19	94.24	94.30	94.34	94.39	94.45	94.46	93.95	93.58	93.63	94.64	96.39	96.36	96.34	96.29	95.80	95.71	95.52	95.74	100.01	100.68
Altitudes Projet	93.19	93.36	93.53	93.62	93.70	93.79	93.87	94.04	94.17	94.19	94.24	94.31	94.35	94.36	94.41	94.46	94.46	94.47	94.48	94.48	94.54	95.02	95.92	96.55	97.21	98.23	98.40	99.43	100.19	100.43	100.57	100.68
Ecarts Projet - TN	0.00	-0.00	-0.00	0.00	0.00	0.00	-0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.02	0.02	0.02	0.01	0.00	0.52	0.90	0.86	-0.10	-1.37	-4.44	0.21	0.92	2.38	2.60	3.72	4.67	3.70	0.56	
Abcisses	0.00	20.00	40.00	50.01	60.00	70.00	80.00	100.00	116.67	120.00	128.84	140.00	147.06	149.97	160.00	179.76	187.59	200.00	206.43	210.30	220.00	240.00	258.61	269.08	280.00	297.03	300.00	320.00	340.00	348.45	353.83	358.45
Distances partielles		20.00	20.00	10.01	9.99	10.00	10.00	20.00	16.67	3.33	8.84	11.16	7.06	2.91	10.03	19.76	7.83	12.41	6.43	3.89	9.67	20.00	18.61	10.47	10.92	17.03	2.97	20.00	20.00	8.45	5.38	4.62
Pentes et rampes	RAMPE L = 116.67 m P = 0.84 %									RAMPE L = 30.39 m P = 0.58 %			RP = -6586.14 L = 32.70			RAMPE L = 31.51 m P = 0.06 %			RP = 800.00 L = 47.33		RAMPE L = 38.42 m P = 6.00 %			RP = -1500.00 L = 52.55			RAMPE L = 5.67 m P = 2.50 %		
Alignements droits et courbes	ARC R = 1895.37 m L = 116.67 m									DROITE L = 12.17 m	CLOTHOIDE A = 132.76 L = 58.75 m					ARC R = 300.00 m L = 22.74 m			CLOTHOIDE A = -132.76 L = 58.75 m					DROITE L = 89.37 m						
Dévers Droit	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-2.50	-0.49

\\DIRO-44SSIR001\dossiers\1_Equipes_projets\N12\Bretelle COET CONGAR\06-Dévolution-Travaux\01-DCE et appel d'offres\Plans DCE en DWG\plan DCE bretelle LANGOLVAS.dwg

maître d'ouvrage

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Direction interdépartementale des Routes - Ouest
Service Entretien et Modernisation du Réseau

Dressé par le chef de projet
M. LE GAL

Vu et présenté par le Directeur de Projet
Maître d'Oeuvre
B. Airaud

N12 - Restructuration des échangeurs de Coat-Congar et de Langolvas

Dossier DCE

1.4 Pièces annexées au CCTP
1.4.3 Giratoire de l'échangeur de Langolvas
1.4.3.1 Vue en plan et profil en long

Date : Septembre 2019

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest
Service d'Ingénierie Routière et Ouvrages d'Art
6, rue Duguay-Trouin
BP 20399
44819 Saint-Herblain cedex

téléphone :
02.72.01.22.00

télécopie :
02.72.01.22.48

courriel :
siroa-diro@developpement-durable.gouv.fr

maître d'œuvre

Direction Interdépartementale des Routes - Ouest

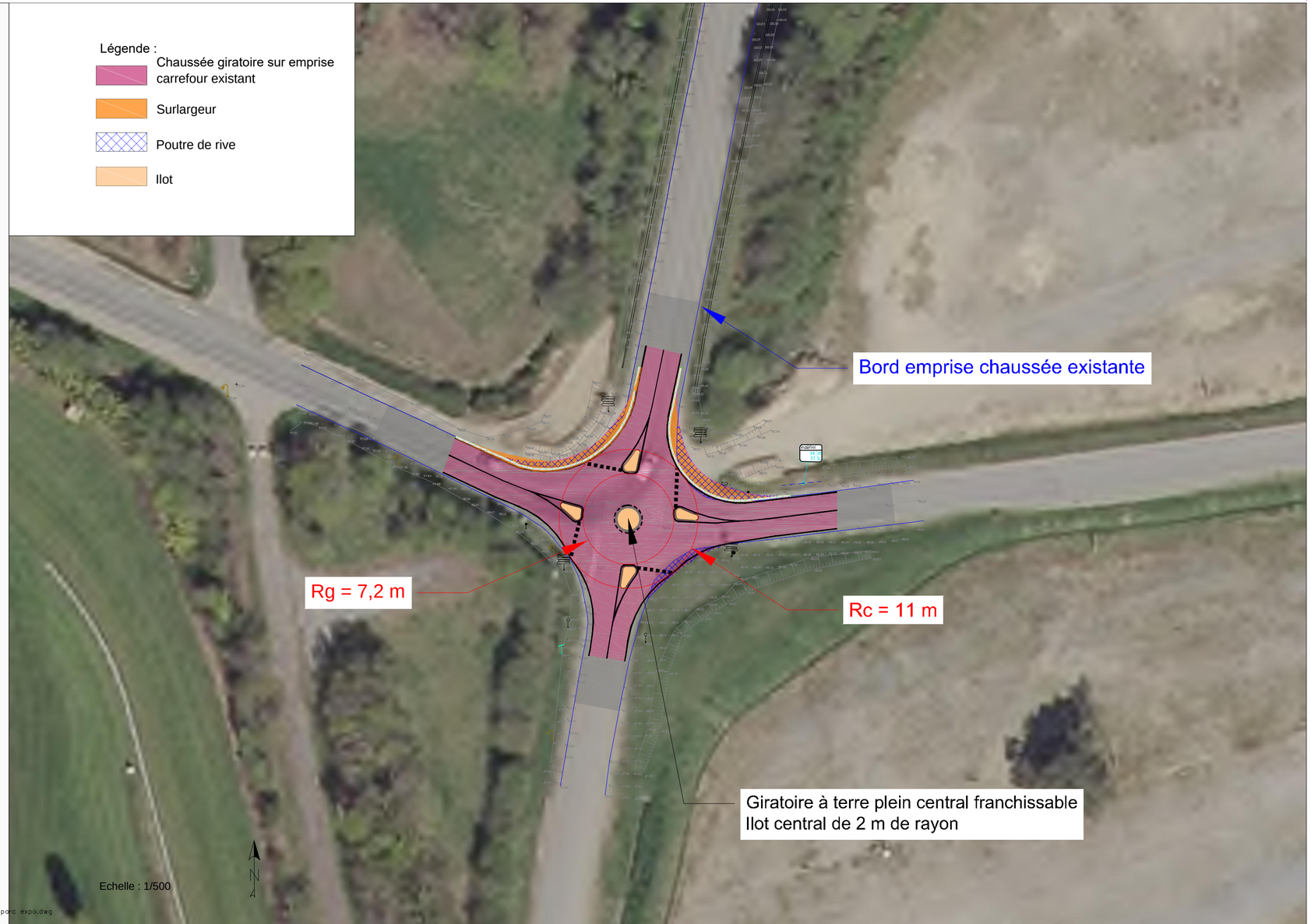

\\DIRO-44SSIRO01\dossiers\1_Equipes_projets\N12\Bretelle COET CONGAR\06-Dévolution-Travaux\01-DCE et appel d'offres\Plans DCE en DWG\Plan DCE giratoire parc expo.dwg

Sujet : Re: Opération de Coat-Congar - éléments complémentaires
De : CARMOUET Alain (Chef de service) - DIRO/SEM <Alain.Carmouet@developpement-durable.gouv.fr>
Date : 07/11/2019 18:00
Pour : GARDET Caroll - CGEDD/AE <caroll.gardet@developpement-durable.gouv.fr>
Copie à : BAYLE Renaud (Responsable du pôle) - DIRO/SEM/PMI <renaud.bayle@developpement-durable.gouv.fr>

Bonjour madame Gardet,

Sur la situation des 2 habitations : comme indiqué dans le tableau transmis hier, les deux maisons situées à proximité de l'échangeur de Langolvas ne sont plus habitées ; l'une a été acquise par la ville de Morlaix, l'autre est en cours d'acquisition ; elles ont vocation à être ensuite démolies.
Il est envisageable que les terrains acquis par la ville de Morlaix soient en partie replantés dans le cadre de cette opération pour compenser si besoin les arbres et taillis impactés par la construction de la bretelle, impact qui concerne l'emprise entre la carrière et la voie communale ou aboutit la bretelle (environ 150 m par 20 m moyen).

Nous n'avons pas réalisé d'inventaire de biodiversité sur l'emprise de cette bretelle ; les vérifications en matière d'impact environnemental qui ont été faites sont les suivantes : absence de zones naturelles sensibles (Natura 2000, ZNIEFF), absence de zones humides recensées sur Géobretagne confirmée par le recensement des ZH de la Ville de Morlaix, pas d'inscription en espace boisé classé au PLU de Morlaix.

Enfin je vous confirme que le petit giratoire de cet échangeur s'inscrit bien sur la plateforme routière actuelle, sans déborder sur des zones végétalisées.

Bien cordialement,

Alain Carmouët
DIR Ouest - Chef du SEM
02 99 33 47 10 - 06 69 61 81 08

Le 06/11/2019 à 16:33, GARDET Caroll - CGEDD/AE a écrit :

> bonjour,
>
> je vous remercie. pouvez vous me confirmer la situation des deux habitations que nous avons évoquées hier?
>
> avez vous une étude d'inventaire de biodiversité sur l'emprise de la nouvelle bretelle de longolvas (quelle longueur et largeur?) (qui a permis de compléter le tableau que vous mavez adressé pour les enjeux environnementaux?

pouvez vous me confirmer que le nouveau giratoire de cet échangeur s'inscrit sur la plateforme routière actuelle?

je vous remercie
bien cordialement

bien cordialement

caroll gardet
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale : MEDDE 92055 La Défense Cedex
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Le 06/11/2019 à 16:18, CARMOUET Alain (Chef de service) - DIRO/SEM a écrit :

> Bonjour,
>
> Suite à notre entretien téléphonique, vous trouverez ci-joint un tableau de comparaison des variantes étudiées et concertées avec les élus, pour l'aménagement des échangeurs de Coat-Conger et Langolvas, sur la RN12 à Morlaix.
>
> La variante n°1 consistait à réaliser un giratoire sur l'échangeur de Coat Congar, pour limiter les risques de prise à contre-sens de la bretelle et de la RN12, sans aucun aménagement sur l'échangeur de Langolvas.
>
> La concertation avec les collectivités à amener l'Etat à travailler sur une variante n°2, qui consiste à supprimer l'un des mouvements de l'échangeur de Coat Congar (celui qui pose le problème de prise à contre-sens) et de le transférer sur l'échangeur suivant de Langolvas.
> En terme de sécurité routière, cette variante répond aussi bien à l'objectif de sécurité visé que la variante n°1 ; les impacts sont faibles et assez équivalents dans les deux cas ; le coût est un peu plus élevé pour la variante n°2, mais en fait moindre pour l'Etat du fait de la participation des collectivités qui y trouvent un intérêt par l'amélioration (et la sécurisation) de la desserte des secteurs d'activités de Langolvas (carrière, zone d'activité, parc des expos, hippodrome).
> A noter également que cette variante permet de maintenir plus longtemps sur la RN12 les trafics en provenance de l'ouest qui ne traverseront plus les zones boisées du secteur de Coat Congar.
>
> Je reste à votre disposition pour tout complément d'explication qui vous serait utile.
>
> Cordialement,

Alain Carmouët
DIR Ouest - Chef du SEM
02 99 33 47 10 - 06 69 61 81 08

Le 04/11/2019 à 16:58, GARDET Caroll - CGEDD/AE a écrit :

--
caroll gardet
rapporteur.e à l'Ae du CGEDD

MEDDE/CGEDD/Ae
Tour Séquoia, porte 30.07 Ad Postale : MEDDE 92055 La Défense Cedex
Tél. : +33 (1) 40 81 25 52

Comparaison des impacts des variantes d'aménagement
de l'échangeur de Coar Congar

L'opération vise à supprimer le risque de prise à contre-sens sur la RN12 à partir de la bretelle de l'échangeur de Coat-Congar, dans le sens RD712 vers RN12 (plusieurs accidentés recensés).

	V1	**V2**
	Création d'un giratoire en sortie de bretelle de Coat-Congar	Coat-Congar : suppression du mouvement RN12 vers RD712 Langolvas : création de la bretelle manquante pour rétablir le mouvement supprimé à Coat-Congar
Sécurité routière	Suppression du risque de prise à contre-sens en fermant le mouvement « tout-droit » de la RD712 vers RN12 Carrefour plus lisible (giratoire)	Suppression du risque de prise à contre-sens sur le site de Coat-congar en supprimant le mouvement RN12-RD712 à Coat Congar : carrefour simplifié, plus de traversée de la RD en sortie de bretelle (pas de tourne-à-gauche) ; tracé de la RD amélioré ; à Langolvas : carrefour sécurisé par un mini-giratoire
Impact foncier	Pas d'impact sur des propriétés privées : les emprises du projet sont situées sur le domaine public (État)	Pas d'impact sur des propriétés privées : les emprises du projet sont situées sur le domaine public (État et ville de Morlaix)
Impact environnemental (bruit, biodiversité)	Pas d'impact en matière de bruit (zone non habitée) Faible impact du projet du point de vue environnemental : pas de zone humide, pas de zone naturelle sensible	Pas d'impact en matière de bruit : les deux maisons situées à proximité de l'échangeur de Langolvas ne sont plus habitées (en cours d'acquisition par la ville de Morlaix pour l'une, et déjà acquise par la collectivité pour l'autre) Faible impact du projet du point de vue environnemental : pas de zone humide, pas de zone naturelle sensible ; L'abattage des arbres sur le secteur de Langolvas, en bordure de la 2x2 voies, sera compensé par des plantations de même nature sur le secteur de Coat-Congar ; Les trafics de poids-lourds en provenance de l'ouest seront maintenus plus longtemps sur la RN12 et ne traverseront plus les zones boisées du secteur de Coat Congar.

Développement économique	Aucun impact	Amélioration de la desserte du parc des expositions de Morlaix, de la ZA de Langolvas et de la carrière.
Coût	500 000 € pour l'Etat Pas de cofinancement du projet qui n'intègre pas les attentes des collectivités	730 000 €, dont 400 000 € pour l'État et 330 000 € pour les collectivités, qui voient un intérêt à l'amélioration et la sécurisation de la desserte du Parc des expositions et la zone d'activités.